



PNUE

**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr. LIMITÉE

UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.7

7 octobre 2016

Original: ANGLAIS

Septième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région de la Grande Caraïbe

Miami, Floride, 2 - 4 - novembre 2016

Addenda 1

Proposition d'inclure 8 espèces de requins et de raies dans les Annexes 2 et 3 du protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW)

Pour des raisons économiques et environnementales, les délégués sont cordialement invités à amener leurs copies des documents de travail et d'information aux séances, et d'éviter de demander des copies supplémentaires

AMÉLIORER LA CONSERVATION DES REQUINS DANS LES CARAÏBES

Proposition d'inclure 8 espèces de requins et de raies dans les Annexes 2 et 3 du protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW)

Juin 2016



Le Gouvernement des Pays-Bas et la campagne *Save our Sharks* de *Dutch Caribbean Nature Alliance* estiment que l'inclusion des requins-baleines, poissons-scies et des requins océaniques à aileron blanc dans l'Annexe II, et des requins-marteaux et des raies Manta dans l'Annexe III du protocole SPAW est justifiée car ces grands prédateurs jouent un rôle crucial dans l'écosystème des Caraïbes et que l'absence de gestion de ces espèces très vulnérables risque d'engendrer leur extinction locale.

Espèces hautement vulnérables

Les requins sont particulièrement vulnérables à et à la réduction durable en raison de leur faible taux de croissance, leur maturité tardive et le faible nombre de leurs progénitures. Les femelles ne se reproduisent pas avant l'âge d'une vingtaine d'années et ne donnent naissance qu'à un petit nombre de petits et ce, après une longue gestation. Les temps de génération pour les espèces de requins peuvent atteindre 50 ans, ce qui, selon la classification de FAO, les met dans la dernière catégorie de reproduction.

Populations gravement réduites

Les populations de requins ont été fortement pêchées et accusé une baisse sérieuse dans tout l'océan Atlantique. Comme les femelles reproductrices sont souvent parmi les individus les plus grands et les plus prisés, elles ont tendance à être plus fortement ciblées dans les activités de pêche.

Globalement, les requins sont devenus un produit de pêche important, prisé pour leur viande, mais surtout pour leurs ailerons, qui constitue l'ingrédient essentiel de la soupe aux ailerons de requin, une délicatesse dans toute l'Asie. La forte demande en produits de requin, à laquelle s'ajoute la vulnérabilité innée des requins à la pression de pêche, a entraîné un déclin rapide du nombre de requins dans le monde entier, certaines populations accusant une réduction de plus de 90%.

Les activités de pêche du requin dans les Caraïbes sont mal étudiées et semblent avoir principalement un caractère artisanal. Cependant, il y a des signes d'une pêche locale active et d'un commerce émergent des ailerons de requins destiné au marché asiatique.

SPAW

Le protocole SPAW est le seul outil législatif pour la protection de la faune transfrontalière dans la région des Caraïbes. Ce protocole porte sur la protection des habitats uniques et/ou vulnérables fragiles de la région. Il possède trois annexes qui traitent de la protection particulière des espèces végétales et animales. L'Annexe I ne concerne que les plantes, l'Annexe II énumère les espèces animales qui ne doivent pas être exploitées à des fins commerciales et l'Annexe III vise les espèces végétales ou animales vulnérables dont la gestion est nécessaire pour prévenir la réduction de leurs populations. Nous proposons l'inclusion des poissons-scies, des requins-baleines et des requins océaniques requins océaniques à aileron blanc dans l'Annexe II du protocole et celle des requins-marteaux et des raies Manta dans l'Annexe III du protocole.

CRITÈRES D'INCLUSION DANS LES LISTES

REQUIN-BALEINE (*Rhincodon typus*), proposé pour l'Annexe II

La plus grande espèce de poisson du monde, qui peut atteindre jusqu'à 15 mètres.

- Espèce de requin à croissance exceptionnellement lente
- Prisée pour ses ailerons (recherchés en Asie)
- Inclus sur la Liste rouge de l'UICN des espèces "Menacées en voie de disparition"
- Inclus dans l'Annexe I des organismes CITES et CMS MoU - requins



POISSONS-SCIES (*Pristidae spp.*), proposés pour l'Annexe II

Espèces de raie distinctes vivant dans les eaux très peu profondes

- Raies particulièrement vulnérables, en raison de leur croissance lente, leur maturité tardive et le faible nombre de la progéniture
- Victimes d'une surpêche importante et de prise accidentelle à travers le monde
- Sensibles à l'enchevêtrement accidentel de leur rostre parsemé de dents
- Souvent tués après leur prise pour leurs précieux ailerons et rostres
- Objets du commerce international pour leurs pièces et comme spécimens vivants pour les aquariums
- Inclus sur la Liste rouge de l'UICN des espèces "Gravement menacées en voie de disparition"
- Inclus dans l'Annexe I des organismes CITES et CMS MoU - requins

REQUIN OCÉANIQUE À AILERON BLANC (*Carcharhinus longimanus*),

proposé pour l'Annexe II

Espèce océanique grande migratrice dont la population se réduit dangereusement

- Potentiel de rebond et taux de reproduction modérés
- Figure dans la liste des espèces "Gravement menacées en voie de disparition" dans la partie centrale occidentale de l'Atlantique
- Baisse de population estimée > 90%
- Le caractère hautement migratoire de cette espèce nécessite une coopération internationale



- Inclus dans l'Annexe II de l'organisme CITES



REQUINS-MARTEAUX (*Sphyrnidae* spp.), proposés pour l'Annexe III

Espèces de requin emblématique occupant toute la Caraïbe

- Croissance particulièrement lente et vulnérable à la surpêche
- Fortement exploités pour satisfaire la demande internationale pour leurs pièces
- Prisés pour leurs ailerons
- Inclus dans la Liste rouge de l'UICN des espèces "Menacées en voie de disparition" (*S. lewini* & *S. mokarran*)
- Considéré "En voie de disparition" dans la partie centrale de l'Atlantique
- Inclus dans l'Annexe II des organismes CITES et CMS MoU - requins

RAIES MANTA (*Manta spp.*), proposées pour l'Annexe III

La plus grande espèce de raie dans la Caraïbe

- Raies particulièrement vulnérables en raison de leur reproduction extrêmement lente
- Petites populations régionales, disséminées et fragmentées
- Objets de la surpêche en raison de la demande croissante en branchicténies utilisées en médecine chinoise
- Inclues sur la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées "Vulnérables"
- Inclues dans l'Annexe II de l'organisme CITES et l'Annexe I de CMS MoU - requins

